

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 037\_2022**

**Séance du vendredi 2 septembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux,  
Le vendredi deux septembre à dix-neuf heures trente ;

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle René Cassin, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 30 août 2022 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

**Étaient présents :** Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; Mme Justine DURETETE, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Thierry HENNION, M. Maxime ROSKOSCHNY, M. Franky SALON, Mme Virginie VASSEUR, M. Clément WALBROU, Mme Françoise WARNEYS, Mme Brigitte DELANNOY, Mme Domitille DENEUVILLE, Conseillers municipaux.

**Était excusé :**

M. Bertrand TRINEL ayant donné procuration à Domitille DENEUVILLE

**Secrétaire de séance : Catherine GOEDGEBUER.**

**Fin de la séance : 20h19**

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

## **OBJET : SIDEN-SIAN – ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES**

### **VU :**

Les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

L'arrêté préfectoral en date du 8 Avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN),

Les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre, modification des statuts du SIAN et notamment celui du 21 Novembre 2008 dotant le SIAN d'une compétence à la carte supplémentaire « Eau Potable et Industrielle » et d'un changement de dénomination, à savoir le SIDEN-SIAN,

L'arrêté interdépartemental en date du 31 Décembre 2008 portant adhésion du SIDENFrance au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence Eau Potable, entraînant de fait sa dissolution, les membres du SIDENFrance devenant de plein droit membres du SIDEN-SIAN pour cette compétence,

Les arrêtés interdépartementaux successifs portant extension du périmètre du SIDEN-SIAN,

Les arrêtés interdépartementaux successifs portant modifications statutaires du SIDEN-SIAN et notamment ceux en dates des 27 Avril 2018 et 28 Janvier 2019,

Les délibérations d'adhésion au SIDEN-SIAN :

- De la commune de VENDEUIL (Aisne) avec transfert de la compétence eau-potable,
- De la commune d'HERMIES (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences eau potable, assainissement collectif et défense extérieure contre l'incendie,
- Des communes d'ETERPIGNY, d'OPPY (Pas-de-Calais), de GONDECOURT, de NEUVILLE-SUR-ESCAUT, de MOEUVRES (Nord) avec transfert de la compétence défense extérieure contre l'incendie ;

Les délibérations du Comité SIDEN-SIAN portant adhésion des communes précédemment visées ;

**CONSIDERANT** qu'il est de l'intérêt de la commune d'approuver ces adhésions au SIDEN-SIAN ;

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir entendu le rapport de M. Eddy ROLIN, Maire-adjoint ;**

**Et après avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité de :**

**(15 voix POUR)**

- **ACCEPTER** l'adhésion au SIDEN-SIAN selon les modalités prévues par les délibérations du Comité syndical du SIDAN-SIAN n°15/57 du 22/11/2021, n°26/172 du 16/12/2021, n°30/70 du 21/06/2022, n°11/11 et 12/12 du 22/02/2022, n°32/382 du 12/11/2020 et n°21/39 du 28/04/2022 :
  - De la commune de VENDEUIL (Aisne) avec transfert de la compétence eau-potable,
  - De la commune d'HERMIES (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences eau potable, assainissement collectif et défense extérieure contre l'incendie,
  - Des communes d'ETERPIGNY, d'OPPY (Pas-de-Calais), de GONDECOURT, de NEUVILLE-SUR-ESCAUT, de MOEUVRES (Nord) avec transfert de la compétence défense extérieure contre l'incendie ;

- **CHARGER** Mme le Maire d'exécuter la présente délibération en tant que besoin.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an  
susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

**Jocelyne DURUT,**  
Maire d'HAVERSKERQUE



